

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 12 novembre 2015 à 21 Heures.**

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

**Etaient présents** : MM LABADIE LAGARDE BARNADAS GARCIA CHANUT DARBAS DUBOURDIEU NAVARRE LETELLIER GARROS – Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET M. PAYROS arrive à 9H10

**Etait absent et excusé** : M. AURENSAN ayant donné procuration à M. BARATAULT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2015.

**ORDRE DU JOUR :**

Autorisation d'ester en justice

Démarches de prévention risques professionnels - nomination assistant de prévention

Contrats CNP/CDG renouvellement

Révision bail gendarmerie

Remboursement caution cabinet dentaire

CCAA :

- Modification statuts compétence grêle
- Décision modificative subvention Alfa 32
- Opposition au transfert de pouvoir de police du Maire
- PETR : avis portant sur le projet de schéma renouvelé de coopération intercommunale
- Clarification des statuts de la CCAA

Admissions en non valeur

Validation rapports annuels 2014 Siebag

Motion retraites agricoles

Assurance bâtiments : règlement sinistre salle du conseil

Examen devis

Lotissement Guilhemblanc

Classement église Saint Saturnin

Compte rendu réunion communes forestières et visite ONF

Travaux voirie

Jardin collège

Demande époux Dutry

Départ retraite agent

Questions diverses

*Madame Chantal SARNIGUET est nommée secrétaire de séance.*

### Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, malgré les différents courriers adressés à M. VIVALDI, propriétaire du bar-restaurant l'Aioli, ce dernier ne respecte pas ses engagements et outrepassé les articles de l'arrêté 2012-106 du 29 août 2012 qu'il a signé.

Au titre de ses pouvoirs de police, monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ester en justice afin de mettre fin à cette occupation irrégulière du domaine public.

Monsieur GARROS pense qu'un dialogue réel serait plus approprié. Monsieur le Maire explique que le dialogue a été engagé depuis plusieurs mois mais qu'aucun changement n'a été constaté.

Monsieur DUBOURDIEU rappelle avoir déjà soulevé ce problème lors d'une précédente séance du conseil.

Le conseil municipal donne son accord à l'exception de Mmes SARNIGUET et PESQUIDOUX, MM GARROS, DUBOURDIEU, LABADIE et DARBAS qui s'abstiennent et M. BARNADAS qui vote contre.

### Démarches de prévention risques professionnels - nomination assistant de prévention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. Cette prévention engendre la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques professionnels avec un accompagnement technique et méthodologique du Centre de Gestion du Gers. Madame Brigitte HOGNE est nommée assistante de prévention par monsieur le Maire.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de prendre une délibération approuvant la réalisation de cette démarche, de signer la convention d'accompagnement et de déposer un dossier de demande de subvention.

Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité.

### Contrats CNP/CDG renouvellement

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu du Centre de Gestion du Gers relatif au dossier de renouvellement des contrats d'assurance statutaire relatifs au personnel et de reconduction de la convention avec le CDG qui nous aide dans la gestion de ces contrats. Cette convention devant également faire l'objet d'une délibération.

Accord du conseil municipal.

### Révision bail gendarmerie

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet de l'avenant n° 2 relatif à la révision triennale du bail de location de la caserne de gendarmerie. Monsieur le Maire précise que conformément à la clause de révision prévue au bail initial, il a été décidé, en accord entre les parties de porter le montant du loyer annuel à la somme de 33768,37 € au lieu du 33.458,- € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Avis favorable à l'unanimité

## Remboursement caution cabinet dentaire

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt de l'activité des docteurs Olivier BAUMONT et Ronan BARRE et qu'à ce jour le Docteur Elsa SOULES exerce seule au titre de chirurgien dentiste.

Il faut donc rembourser à la SCP BARRE-BAUMONT la garantie locative qu'ils avaient payée au 1<sup>er</sup> avril 2007, à savoir la somme de 499,40 €.

Avis favorable à l'unanimité

## CCAA - modification statuts compétence grêle

Monsieur le Maire explique que la nouvelle compétence « Lutte contre la grêle » qui a été décidée en conseil communautaire le 6 octobre 2014 et transférée à la CCAA le 17 décembre 2014, n'a pas encore été actée par arrêté préfectoral. En conséquence, cette compétence doit être exercée par la commune d'Aignan, il nous appartient de verser cette année la subvention à l'association ALFA 32 SUD OUEST, à savoir 600,- €.

Avis favorable à l'unanimité

## CCAA - décision modificative subvention Alfa 32

En rapport avec le point évoqué ci-dessus, Monsieur le Maire indique que cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, il est nécessaire de prendre une décision modificative : transférer 600,- € de l'article 61523 (voies et réseaux) à l'article 6574 (subvention aux associations).

Avis favorable à l'unanimité

## CCAA - Opposition au transfert de pouvoir de police du Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, lors du conseil communautaire du 2 juin 2014, Monsieur le Président s'est opposé au transfert du pouvoir de police du maire vers le Président de l'EPCI pour des raisons de proximité (en matière de circulation et de stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement de taxi et en matière d'habitat). Néanmoins, cette décision communautaire n'a pas été notifiée à la préfecture dans les 6 mois qui suivent l'élection du président tout comme la décision écrite de refus de transfert de Monsieur le Maire de Saint-Germé. Ainsi, Monsieur le Préfet a informé, par courrier, que le pouvoir de police spéciale des maires a été transféré au Président de la Communauté de Communes, à l'exception de Viella et Saint-Mont.

En conseil communautaire du 19 octobre dernier, il a été souhaité que chaque commune prenne une délibération actant de son opposition au transfert du pouvoir de police du maire vers le Président de la Communauté de Communes. Aussi, Monsieur le Maire redemande au conseil municipal de ne pas approuver ce transfert des pouvoirs de police au Président de la Communauté de Communes.

Avis favorable à l'unanimité

## CCAA - PETR : Avis portant sur le projet de schéma renouvelé de coopération intercommunale

Monsieur le Maire présente le projet de schéma renouvelé de coopération intercommunale. Il précise que la CCAA n'est pas soumise à une obligation du relèvement de son seuil de population. Il rappelle que la CCAA expérimente depuis quelques années un projet commun de développement local au sein du Pays du Val d'Adour, projet auquel sont associées également des communautés de communes des départements voisins (Hautes-Pyrénées et Pyrénées Atlantiques) repris aujourd'hui dans le cadre du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural). Il paraît indispensable que cette réforme préserve l'unité territoriale du Pays du Val d'Adour et prenne en compte son périmètre.

Monsieur le maire propose de demander à ce que la communauté de communes de Lembeye en Vic Bilh puisse bénéficier, si elle le souhaite, comme les communautés de communes gersoises, du dispositif dérogatoire prévu par la loi afin de permettre au Pays du Val d'Adour de ne pas être pénalisé dans son développement. Il propose également de ne pas approuver le schéma départemental de coopération intercommunale pour permettre à la CCAA d'étudier d'autres possibilités d'évolution que celle offerte par le projet notifié en date du 12 octobre 2015.

Avis favorable à l'unanimité

## CCAA - Clarification des statuts de la CCAA

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les statuts de la communauté de commune tels qu'ils ont été approuvés par la Préfecture du Gers lors de la fusion opérée au 1 janvier 2013 et notamment concernant la compétence culturelle (enseignement musical, ...).

Les services de la Préfecture souhaitant une clarification de ces statuts, et en particulier ceux concernant la compétence culturelle, ceux-ci seront clarifiés par la CCAA.

Avis favorable à l'unanimité.

## Admissions en non valeur

### ➤ SARL VIGEIS 32

Monsieur le Maire présente une demande d'admission de créance en non valeur pour le service assainissement sollicitée par M. EGLIN, comptable du trésor d'un montant de 89,27 €.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en date du 17 septembre 2015 un courrier à été envoyé à Maître Dumousseau Sophie, mandataire liquidateur et qu'à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse. Cette information sera transmise à M. Eglin, comptable du trésor et Maître Dumousseau sera relancée.

Cette admission en non valeur n'est pas acceptée par les membres du conseil.

### ➤ M. et MME PRUVOT

Monsieur le Maire présente une demande d'admission de créance en non valeur pour le service assainissement sollicitée par M. EGLIN, comptable du trésor d'un montant de 294,63 €.

Le conseil municipal admet en non valeur cette créance sauf M. NAVARRE qui s'abstient et Mme PESQUIDOUX et M. DUBOURDIEU qui votent contre.

➤ MME FELBACQ VALERIE

Monsieur le Maire présente une demande d'admission de créance en non valeur pour le service assainissement sollicitée par M. EGLIN, comptable du trésor d'un montant de 156,54 €.

Un courrier sera adressé à Mme FELBACQ pour l'inviter à rencontrer les élus. M. EGLIN sera informé de cette décision.

Le conseil municipal refuse cette créance en non valeur à l'exception de M. CHANUT

➤ MME AMBRE VINCENTE

Monsieur le Maire présente une demande d'admission de créance en non valeur pour le service assainissement sollicitée par M. EGLIN, comptable du trésor d'un montant de 61,03 €. Monsieur le Maire indique que nous connaissons sa nouvelle adresse, que cette information sera transmise à M. EGLIN.

Le conseil municipal refuse cette créance en non valeur.

### Validation rapports annuels 2014 Siebag

Monsieur le Maire présente le rapport établi par le SIEBAG (Syndicat des Eaux de Riscle) relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014 et en demande son approbation.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont reçu ce document par voie informatique et que chaque administré peut venir le consulter en mairie.

Les membres du conseil approuvent à l'exception de mesdames PESQUIDOUX et SARNIGUET et messieurs DUBOURDIEU et GARROS qui s'abstiennent.

### Motion retraites agricoles

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu d'AICRA 32 (Association Inter-Cantonale des Retraités Agricoles du Gers) demandant au conseil municipal de se prononcer sur leur motion nationale relative au montant des retraites agricoles.

Selon M. CHANUT, le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur ce problème.

Accord des membres du conseil à l'exception de M. CHANUT qui vote contre et M. DARBAS qui s'abstient.

## Assurance bâtiments : règlement sinistre salle du conseil

Monsieur le Maire rappelle les dégâts occasionnés à la salle du conseil municipal lors de l'orage du lundi 31 août 2015 qui a endommagé le plafond.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un cheque d'acompte de la SMACL d'un montant de 2419,20 € pour la réparation des dégâts et qu'une indemnité différée sera versée sur présentation de la facture pour une somme de 604,80 €.

Accord à l'unanimité

## Examen devis

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, Maire Adjoint, Président de la Commission Bâtiments, qui présente différents devis, à savoir :

**VIENNE ERIC** -----2520,- € HT, soit 3024,- € TTC  
(réfection faux plafond salle du conseil après dégâts des eaux)  
Ce sujet fera l'objet d'une prochaine réunion de la commission bâtiments

**ZOLPAN** -----151,60 € HT, soit 181,92 € TTC  
(peinture pour le mur du tennis, le travail sera exécuté par les membres du club)

Accord des membres du conseil sauf M. DUBOURDIEU qui s'abstient

**MASSAROTTO** -----9030,95 € HT, soit 9934,05 € TTC  
(fissures, salle d'eau, façades maison Quaizac, terrasse et murette ancienne gendarmerie)

Accord à l'unanimité

**MASSAROTTO** -----8879,70 € HT, soit 10655,64 € TTC  
(façade extérieure côté route local judo, muret de la mare des arènes)

Accord à l'unanimité

**LACLAVIERIE GUY** -----1230,-€ HT, soit 1353,- € TTC  
(démontage et pose nouvelle cabine de douche appartement au-dessus du bureau de poste)

Accord à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à M. Patrick LETELLIER, Conseiller Municipal, Président de la Commission Aménagement urbain, voirie, qui propose dans le cadre des actions destinées à maintenir la qualité de l'eau, de vidanger en partie les deux petits « lacs supérieurs » situés côté gauche de la base de loisirs. Il présente un devis relatif à la location d'une pompe pour la vidange de ces 2 petits lacs supérieurs, côté propriété de Monsieur Segat :

**SARREMEJEAN**-----174,- € HT, soit 208,80 € TTC

Accord à l'unanimité

## LACROIX SIGNALISATION

Le devis reçu relatif au radar pédagogique sera discuté en commission et prévu au budget 2016. A suivre.

### Lotissement Guilhemblanc

Monsieur le maire informe l'assemblée du courrier reçu de la direction générale des finances publiques à Auch relatif au montant de 71243,- € dont nous sommes redevable envers le SDEG pour les travaux qu'ils ont réalisés pour le lotissement Guilhemblanc. Cette participation avait été validée par le conseil municipal le 25/10/2007. Après différents accords pour reports de délais, nous recevons aujourd'hui une mise en demeure, soit :

Un premier paiement de 17811,- € à payer avant le 31/12/2015

Le reste, soit 53432,- € à payer en 2016

Monsieur le Maire explique que la commune a perçu 19445,37 € suite à la condamnation de la société Eiffage. Cette somme nous permet de verser les 17811,- € en 2015.

### Classement église Saint Saturnin

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 mars 2013, il avait porté à la connaissance de l'assemblée un courrier de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Toulouse, en date du 22 mars 2013 relatif à l'éventuelle extension de protection au titre des monuments historiques de l'Eglise d'Aignan. La majorité des élus s'était prononcée contre sauf messieurs PAYROS, PERES et mademoiselle FABRE qui s'étaient abstenus.

Lors de la séance du conseil du 17 septembre 2013, monsieur le Maire donnait lecture d'un courrier reçu de la DRAC de Toulouse en date du 25 juillet 2013 informant de l'examen en commission de l'Eglise d'Aignan avec pour résultat l'avis favorable à l'inscription en totalité de l'édifice avec vœu d'un périmètre de protection modifié. Monsieur le Maire avait proposé que la décision finale de la collectivité soit transmise quand le périmètre modifié serait discuté et défini avec les services et la commune d'Aignan. A l'exception de messieurs, LABADIE, MURADORE et NAVARRE, les autres membres du conseil avaient accepté la proposition de monsieur le maire.

En réponse à un courrier du 14 octobre 2015, Monsieur le Maire a rappelé qu'un nouveau rendez-vous avait été convenu avec Mme PEREZ SAPIA, architecte des bâtiments de France, pour étudier la mise en place d'un périmètre protégé adapté, avant toute éventuelle prise de décision.

A ce jour, ce rendez-vous n'a toujours pas eu lieu mais nous recevons un arrêté de monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées portant inscription au titre des monuments historiques en totalité de l'église d'Aignan.

Monsieur le Maire propose dès lors la rédaction d'un courrier à l'attention de monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées refusant ce classement en totalité tant qu'une concertation n'aura pas abouti.

Accord à l'unanimité

## Compte-rendu réunion communes forestières et visite ONF

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAGARDE, 1<sup>er</sup> adjoint, suite à la réunion qui s'est tenue avec M. LABADIE et messieurs ANTONIOLLI et GRIFFE de l'ONF. Différents points ont été évoqués :

- Vente par estimation, possibilité de 20 % de gain par cubage réel ou la commune s'occupe de tout (vente façonnée) .La mairie paie les débardeurs avant l'encaissement (décalage de 4 ou 5 mois par rapport aux recettes)
- Il faudra plus de place pour sortir le bois
- Possibilité de mettre des restrictions dans le PLU pour limiter le déboisement
- Contrat d'objectif à partir du 01/01/2016 pour diminuer les frais
- Label PEFC
- Pour les prochaines ventes de bois, la commune d'Aignan souhaite que l'ONF procède à un appel d'offre sciage et débardage en bord de route.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à messieurs CHANUT et DARBAS suite à la réunion des communes forestières à laquelle ils ont assisté à Vic. Monsieur CHUNAT propose de rédiger un article dans le journal du maire relatif à l'utilisation du bois comme mode de chauffage chez les particuliers et inciter les propriétaires forestiers à adhérer à cette association.

## Travaux voirie

Monsieur le Maire donne la parole à M. Patrick LETELLIER qui fait le point sur les travaux à Fromentas, rue Bataillon de l'Armagnac et le report des travaux au parking de l'ancien collège à cause des travaux en cours au multi-accueil.

Monsieur LETELLIER préconise le ramassage des feuilles à La Coudette avant de procéder au goudronnage.

## Jardin Collège

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel LAGARDE qui a rencontré M. LAPLANE, professeur au collège d'Aignan. Il informe d'un projet de création avec les enfants du collège d'un jardin partagé avec 1 ou plusieurs familles d'Aignan (prise en charge par la ou les familles durant les mois de juin, juillet et août). Projet de préférence à proximité du collège, peut-être en bas du skate-parc (150 à 200 m<sup>2</sup> maxi). Ce projet a deux buts : pédagogique et solidaire. Reste à définir ou, comment, avec qui ?

Accord à l'unanimité sur le principe. A suivre.

## Demande époux Dutry

Monsieur le Maire expose le projet de M. et Mme DUTRY de la guinguette. Ils souhaitent pouvoir disposer d'une partie du local à bateau afin d'y installer un four à pizza et une saladerie.

Renseignements pris auprès de la DDCSPP Jeunesse et sports, il n'existe aucune obligation à la présence d'un bateau sur le lieu de baignade.

Monsieur le Maire demandera à M. et Mme DUTRY de constituer un dossier relatif à ce projet qui sera présenté lors d'un prochain conseil municipal. Un avenant au bail et une convention seront alors rédigés.

Accord à l'unanimité sur le principe. A suivre.

Monsieur le Maire fait part de leur demande en ce qui concerne la peinture au sol de l'établissement. Nous leur fournirions la peinture et monsieur DUTRY repeindrait. Monsieur LABADIE soumet la possibilité de pose de carrelage et fera établir un devis de peinture auprès des établissements Zolpan. A suivre.

### Départ retraite agent

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le départ à la retraite de M. Jean-Louis BONNET. Il prévoit l'organisation d'une réception durant laquelle lui sera remis un cadeau dans le courant du mois de décembre. Date à fixer.

### Questions diverses

#### ✓ Distribution du bulletin communautaire sur le territoire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le dernier bulletin communautaire aurait été mal distribué sur le territoire et demande à chacun de faire remonter l'information si telle ou telle personne ou tel ou tel quartier aurait été privé de cette distribution.

#### ✓ Remplacement de M. Patrick SARNIGUET par M. Erwan RICORDEAU

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'engagement de M. Erwan RICORDEAU à titre de remplaçant de M. Patrick SARNIGUET, en arrêt à ce jour jusqu'au 4 décembre 2015 inclus.

#### ✓ Collège Vert

Monsieur le Maire propose, à la salle polyvalente, l'organisation d'une soirée durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre en l'honneur des élèves du collège reçus à l'Elysée et à Radio France pour présenter leur travail au projet de radio France « ma planète 2050 ». A suivre.

#### ✓ Site de la commune d'Aignan

Monsieur CHANUT trouve que le site de la commune d'Aignan manque de photos. Il propose d'ajouter d'une rubrique sur les emplois à pourvoir, l'élevage de buffles, le projet Vayrac, ... Globalement, il trouve le site bien fait.

Monsieur DARBAS trouve que la base de loisirs au lac d'Aignan n'est pas assez mise en valeur (photos, ...)

#### ✓ Jumelage avec Taffala

Le courrier du maire à son homologue de Tafalla qui accompagnera le projet de jumelage présenté par le comité de jumelage d'Aignan est prêt. Il a été transmis à la co-présidente.

### ✓ Remplacement de Jean-Louis BONNET

Madame SARNIGUET s'informe au sujet du remplacement de M. BONNET. Monsieur le Maire informe que rien n'est encore envisagé à ce sujet.

### ✓ Locataires de M. SIMONPIERI à Fromentas

Madame SARNIGUET déplore la gestion de cette affaire par M. le Maire. Selon elle, il n'a pas pris les riverains au sérieux quand ils lui ont signalé l'abandon des chiens et chats sur place sans aucun apport de nourriture. Monsieur le Maire explique avoir été en contact avec la brigade de gendarmerie, la tante de la jeune fille (qui était seule dans ce logement) devait la recueillir chez elle à Plaisance et pour ce qui est des animaux avait indiqué à la brigade qu'elle passerait pour nourrir les animaux mais apparemment ça n'a pas été fait.

### ✓ Courrier de l'avocat de M. GARROS

Monsieur GARROS s'interroge sur le fait que Monsieur le Maire n'indique pas à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de son conseil Maître Nonnon. Monsieur le Maire indique qu'à la suite du courrier transmis à Maître Nonnon en réponse à sa demande d'indemnisation pour son client, celui-ci sollicite maintenant le Maire d'Aignan pour les mêmes motifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure et seize minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 18 Septembre 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 13 novembre 2015

Le Maire,

Philippe BARATAULT